Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2026-0717 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal par sa décision du 9 octobre 2026 apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 1er novembre 2026 jusqu'au 15 juillet 2028 inclus :

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue de la Briqueterie à Bettembourg au campus scolaire « ëm de Bëchel », sur la surface prévue du Kiss & Go, en face du parking du campus, de 07h00 à 08h00 ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue de la Briqueterie à Bettembourg au campus scolaire « ëm de Bëchel », sur la surface prévue du Kiss & Go, en face du parking du campus, de 08h00 à 18h00, excepté 1 heure avec disque ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue de la Briqueterie à Bettembourg au campus scolaire « ëm de Bëchel », sur la surface prévue du Kiss & Go, en face du parking de la maison des soins « an de Wisen », de 07h00 à 18h00, excepté 1 heure avec disque ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue Fernand Mertens à Bettembourg, sur la surface prévue du Kiss & Go, longeant la maison 68 rue Marie-Thérèse de 08h00 à 18h00, excepté 1 heure avec disque ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue Fernand Mertens à Bettembourg, sur la surface prévue du Kiss & Go, longeant la maison 68 rue Marie-Thérèse, de 07h00 à 08h00 ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue Fernand Mertens à Bettembourg, sur la surface prévue du Kiss & Go, longeant la maison 68 rue Marie-Thérèse de 08h00 à 18h00, excepté 1 heure avec disque ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue Sigefroi à Bettembourg sur le parking Kiss & Go entre les maisons 44 et 50 de 07h00 à 18h00, excepté 1h avec disque;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue de l'École à Noertzange sur le parking devant la SEA Sonnepavillon, immeuble 43, sur la surface prévue du Kiss & Go, de 07h00 à 08h00 ;**

- **Stationnement interdit (C,18) dans la rue de l'École à Noertzange sur le parking devant la SEA Sonnepavillon, immeuble 43, sur la surface prévue du Kiss & Go, de 08h00 à 18h00, excepté 1 heure avec disque;**

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Monsieur la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 23 octobre 2026 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 30 octobre 2026 référence : 322/26/CR.

Fait à Bettembourg, le 3 novembre 2026

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre